

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

COMPTE-RENDU DU SIXIÈME CONGRÈS DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES

tenu à PARIS, le Lundi 19 Octobre 1925 et jours suivants

PREMIÈRE JOURNÉE

Etaient présents : Le Bureau de l'A. U. D. composé de : Henri Polak ; Louis Van Berckelaer ; Bera van Praag ; Ed. Danckaerts ; J. Van Meerbeeck ; Ed. Ponard ; C. Schott ; Jan A. van Zutphen, ainsi que les délégués suivants : Andriès Meyer (Amérique) ; K. Biot, A. Daems, A. Ceulemans, A. Van Doeselaer, P. Schaumburg, M. Adriaessens ; A. Blues ; J. Claes ; B. Mendes ; F. Rubens ; J. Trouillard (Belgique) ; Ph. Dassbach ; R. Everling (Allemagne) ; S. Green (Angleterre) ; G. Borne, Revuz, A. Rousset, Lebon (France) ; Is. Voët, S. Hartog, D. Kuyt, A. Pach, S. A. Robbie, Sam. Parsser, I. J. Drukker (Pays-Bas) ; P. Eberlin (Suisse) ; comme invité d'Allemagne : G. Bernard.

Président : Henri Polak.

Le Président ouvre le Congrès à 10 heures, par l'allocution suivante :

Chers Camarades !

Au nom du Bureau de l'A. U. D., j'ai le plaisir de vous souhaiter à tous la bienvenue à ce Congrès et d'exprimer l'espérance que nos délibérations puissent contribuer, pour la période qui commence avec ce Congrès, à rendre l'A. U. D. plus forte et plus résistante qu'elle ne l'a été jusqu'à présent ; pour qu'elle soit en mesure de remplir sa tâche comme il convient et dans toute son ampleur.

Entre le dernier Congrès en date, celui de Londres et le présent, il s'est écoulé une période de cinq années, ce qui fait trois années en trop, puisque les statuts prescrivent qu'une telle assemblée doit avoir lieu tous les deux ans. Mais il faut au premier lieu se demander si, dans les circonstances ordinaires, il sera nécessaire de tenir un Congrès tous les deux ans. Mais à part cela, il y a eu les circonstances extraordinaires qui ont rendu impossible de tenir ce Congrès à temps, parce que le Congrès de Londres fut suivi d'une très forte crise, peut-être la plus violente qui, d'après nos connaissances, ait jamais sévi dans l'industrie diamantaire et qui a duré deux à trois ans. Pendant cette période il était impossible de tenir un Congrès, parce qu'il n'eut tout de même pas été possible d'y prendre des résolutions que les organisations affiliées n'auraient pu mettre à exécution. En outre, il restait toujours à mettre à exécution une décision prise à Londres, celle ayant trait à l'enquête visant la possibilité de l'unification des tarifs et des conditions du travail ; la conférence des Changes qui eut lieu à Anvers en mai 1924 ; le travail de la Commission qui y fut instituée, ce qui tout ensemble prit une année entière de travail.

Et ainsi il est arrivé que nous n'avons pu tenir qu'à présent ce Congrès. Nous sommes réunis ici pour donner un aperçu de ce qui s'est fait dans le passé, mais avant tout, pour prendre des mesures en

vue de l'avenir, qui, espérons-le, sera meilleur que les cinq années qui viennent de s'écouler.

La crise a eu une influence néfaste sur notre industrie. Elle était liée à la crise générale, qui se fit jour après une courte période d'activité extraordinaire, immédiatement après la guerre. Les historiens économistes nous ont appris que semblable crise a toujours suivi toute guerre d'une certaine envergure. Le dernier exemple que nous connaissons, a été la guerre franco-allemande, qui fut suivie d'une période de crise. Il était donc à prévoir ce qui nous attendait après cette éruption calamiteuse de 1914-1918 dont les conséquences ébranlèrent très fortement notre industrie, principalement par suite du manque de demande en diamant taillé sur le marché mondial, qui était tellement minime qu'elle fit même sentir ses effets sur la production du brut en Afrique du Sud, à tel point qu'on y fut dans l'obligation d'y suspendre le travail dans les mines pendant deux ans.

Cela suffit pour illustrer la situation. A part cela, il y avait l'appauvrissement général comme conséquence de la guerre ; la situation difficile dans laquelle plusieurs pays, ayant fait la guerre ou ne l'ayant pas faite, se débattaient ; la valeur de l'argent qui allait toujours en se déprécient, amena un dérangement considérable dans le rapport de la valeur monétaire des pays entre eux. Tout cela provoqua un chômage effrayant avec, en premier lieu, les tristes conséquences connues pour les ouvriers et que les camarades de notre industrie subirent comme un fléau.

Lorsque peu à peu la crise s'atténua, il n'y avait à vrai dire ni d'ordre ni encore de régularité dans le monde, mais les rapports s'étaient tant soit peu améliorés. Lorsque les conséquences de la guerre commencèrent lentement à disparaître et qu'une légère amélioration se produisit, il apparut que les relations dans notre industrie avaient été sévèrement perturbées. Il y avait des pays où la valeur monétaire et cela veut dire le pouvoir d'achat de l'argent, était à peu près resté invariable, comme en Amérique, en Angleterre et en Hollande. En France, en Belgique et en Allemagne la valeur du moyen d'échange avait fortement baissé, dans ce dernier pays il avait même perdu la presque totalité de sa valeur. Cela veut dire que le pouvoir d'achat restait plus élevé à l'intérieur du pays qu'à l'étranger ; il s'en suivit que les pays à change déprécié devaient et dans une certaine mesure pouvaient produire à meilleur marché, ce qui mit ces pays dans la possibilité de reprendre le travail d'assez bonne heure, tandis que cela fut plus difficile dans les pays dont la valeur monétaire n'avait pas ou très peu souffert, où le pouvoir d'achat restait au même niveau dans l'intérieur du pays même, les frais de subsistance s'élevaient et la concurrence avec les pays prénommés devenait excessivement

difficile, d'où il résultait que dans les trois derniers pays la crise avait une durée beaucoup plus longue et était d'une nature beaucoup plus sérieuse que dans les pays à change déprécié. Pour les Pays-Bas cela eut pour conséquence que les marchandises, dont le salaire est un facteur principal, sinon essentiel, c'est-à-dire le petit brillant et le chaton, ne pouvaient plus y être fabriquées et que ces articles ont pour ainsi dire complètement disparus de ce centre.

Des choses dans le même genre, mais sur plus petite échelle se passaient en Amérique et en Angleterre. Elles ont été le point de départ de relations apres et amères entre les dits pays et principalement entre la Belgique et les Pays-Bas, relations qui se firent jour en des polémiques verbales et écrites non moins amères et qui à la fin menacèrent de devenir un danger réel pour l'existence du lien international des ouvriers diamantaires. Pendant les dernières semaines, une certaine amélioration s'est produite dans les rapports internationaux. A part cela, et à cause de ces choses, dont je viens de parler, les rapports entre les militants belges et hollandais étaient plutôt défavorables. Mais des pourparlers ont eu lieu avec la conséquence heureuse que le côté personnel des frictions existants leur fut ôté, ce qui a pu prévenir que des discussions ne soient tenues ici et éventuellement des résolutions prises qui, pour nous tous, auraient pu avoir des conséquences funestes.

C'est de tout cœur que j'espère qu'il puisse être donné à ce Congrès de trouver des moyens et de prendre des mesures qui mettront à l'avenir un terme à de tels rapports et que la paix, l'union et la camaraderie régneront dans nos rangs. (Applaudissements).

La grande difficulté git dans la concurrence existant entre les différents centres, sur la base des conditions de travail. Quelqu'un sans parti pris, dans le mouvement ouvrier et en dehors de celui-ci, sera d'accord avec nous pour dire qu'une telle concurrence, basée pour la plus grande partie sur la différence entre les salaires et entre les conditions de travail, ne devrait pas exister et très certainement pas dans une petite industrie comme la nôtre, qui dans le monde entier compte moins de pratiquants que quelquefois une seule branche de bon nombre de grosses industries dans un seul pays ; une industrie en outre qui produit un article de luxe qui n'a donc aucune raison de fournir un produit à bon marché, où il y a au contraire toutes les raisons pour le rendre aussi cher que possible.

Notre industrie en est une qui devrait certainement procurer à ses pratiquants une existence convenable et à ses employeurs un bénéfice convenable. Dans la société capitaliste il arrive toujours qu'un groupe d'ouvriers soit dressé contre un autre, mais que cela se produise aux frais d'un groupe de travailleurs d'un centre déterminé qui sont à cause de cela victimes du chômage avec toutes les misères qui s'en suivent, cela ne devrait pas arriver. Si un centre déterminé de notre industrie ne pouvait se maintenir au marché international à cause de son mauvais outillage, son incapacité, son manque d'énergie ou pour d'autres causes qui sont le fait des employeurs ou qui doivent être attribuées à la situation locale, si un tel centre périclitait, s'affaiblissait et si un autre centre au contraire s'épanouissait, nous n'aurions qu'à nous soumettre. A cela il

n'y a rien à faire et le mouvement ouvrier ne dispose pas des moyens pour combattre cela.

Mais que dans un centre déterminé on sente le sol se dérober sous soi, qu'on se sente chanceler et qu'on craigne de tomber et que ce qui arrive ne soit pas, pour la majeure partie, imputable aux causes prénommées, mais parce qu'on travaille ailleurs à des salaires moindres et dans des conditions moins avantageuses, alors il est compréhensible, que dans le centre où l'on s'aperçoit que de telles choses se passent et où on en paie la rançon, il est compréhensible qu'on soit mal disposé, qu'on y soit exaspéré et que parfois on y dise et écrive des choses qu'on aurait plutôt préféré ne pas dire ni écrire. On perd alors de vue ce qui nous unit pour ne voir que ce qui nous divise. Tout ce qui s'est passé dans les dernières années trouve dans cet exposé son explication très compréhensible.

Je le répète : la tâche de notre alliance devrait être d'obtenir dans la mesure du possible une unité dans les conditions du travail aussi réelle et aussi grande que possible, pour que, quelle que soit la concurrence qui puisse exister, aucune concurrence ne soit possible du fait qu'un groupe travaille dans des conditions moins favorables qu'un autre.

Après cette analyse de ce que nous avons vécu, nous devons passer la revue des choses qui, pour une part appartiennent au passé et pour une autre partie à l'avenir.

Diverses anciennes centres de notre industrie se sont vus, dans une certaine mesure, menacés pendant la guerre, par ce qui commençait à se produire en Angleterre. Le projet d'apprendre le métier aux invalides de guerre, qui en avaient l'aptitude, en Angleterre, est suffisamment connu, et il y eut un commencement de réalisation par la fondation de l'usine de Brighton avec le soutien du gouvernement anglais, les magnats du diamant et une partie du grand public. Cela avait l'air d'une menace sérieuse. Les initiés, tant parmi les négociants que parmi les ouvriers n'avaient point de si forte crainte, parce qu'une telle industrie ne s'était point en un touremain ; aussi bien malgré tous les moyens artificiels on n'est pas parvenu, à Brighton, à créer quelque chose de durable, et depuis quelques années il n'en reste plus rien.

Précisément dans les derniers temps, on a conçu le projet de fabriquer dans l'Afrique du Sud, d'y établir, malgré la faillite de Brighton, une industrie artificielle. Je ne désire point me perdre dans des considérations quant aux motifs de ces projets. On y fait valoir des raisons qu'il ne serait possible de soutenir dans aucune branche de l'industrie et dont la principale est que puisque le diamant brut se trouve dans l'Afrique du Sud, il n'est que juste qu'il y soit aussi taillé. Si cette prétention contenait un grain de vérité, l'aspect du monde industriel devrait subir un changement de fond en comble ; l'industrie cotonnière ne pourrait subsister que dans l'Amérique du Sud, en Egypte et dans les Indes, tandis qu'un pays ne possédant pas de minerai, ne pourrait avoir une industrie métallurgique.

L'établissement d'une industrie dans l'Afrique du Sud ne serait possible, d'après moi, que par le renchérissement du brut, par la perception donc, d'une taxe élevée à l'exportation. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de craindre cela ; car on trouve trop de diamants dans d'autres contrées, pour qu'il soit possible à un seul pays de prélever une forte taxe à l'exportation. Je suis persuadé que, si le gouvernement Sud-Africain avait sérieusement l'intention de créer une industrie importante, nous n'aurions rien à craindre, mais que nous pourrions au contraire nous attendre à une débâcle comme celle de Brighton.

Si nous prenons en considération les prévisions de notre industrie, nous pouvons constater que, dans les derniers temps, elles ne sont pas devenues défavorables. Dans les derniers mois une très forte concentration dans la vente du brut s'est formée, par la suppression de l'ancien Syndicat, et par le remplacement de celui-ci par les grands magnats, ce dont il résulte que les prix du brut peuvent être considérés comme étant de base très ferme et inébranlable.

La situation économique générale dans le monde n'est de même pas devenue plus défavorable. Presque toute notre industrie trouve son débouché principal en Amérique. La vente dans les autres pays est devenue très insignifiante. Les négociants amé-

ricains ont su profiter de la situation de notre industrie, de sorte qu'en général celle-ci n'a pas assez de bénéfice de son travail pour lui permettre de se développer normalement. Un marché convenable pour nos produits dépend de ces choses et en premier lieu de la situation économique mondiale. Peut-être que dans les derniers jours il a eu un facteur favorable, c'est-à-dire le traité de Locarno.

Il n'est pas impossible et il est même excessivement probable que grâce à ce traité, la situation dans le monde devienne plus favorable qu'elle ne l'a été depuis la guerre, non pas dans un avenir immédiat, mais bientôt à coup sûr, et que cela aura sa répercussion sur notre industrie. A part cela, je reste convaincu que nous devrons en arriver à la limitation de la production, car il est un fait que l'offre dépasse la demande dans une forte mesure, ce qui doit naturellement produire ses conséquences défavorables.

La limitation de la production doit venir, mais non pas en ordre principal par des mesures de fortune prises par des ouvriers, dans certains cas même en collaboration avec les employeurs, comme par exemple par la limitation du nombre des apprentis ou en cessant le travail pendant quelques semaines ou par périodes de demi-semaines. On ne doit pas se faire de trop grandes illusions de ces choses. Des mesures de limitation efficaces doivent en tout premier lieu être prises par les employeurs et par les négociants qui, naturellement pourraient être soutenus par les organisations ouvrières. La limitation nécessaire de la production ne pourra avoir lieu que par la collaboration des employeurs. Dans les différents centres une réglementation devra être prise, mais en concordance avec les autres. On devra, si possible, en venir à un organisme central pour la vente du diamant poli, comme il en existe un pour la vente du brut, donc un trust, qui aura peut-être les apparences d'un caractère antisocial, ce qui n'est pas le cas toutefois, même pas d'après le point de vue du mouvement ouvrier lui-même, qui lui, nous a appris que la réorganisation de la production et l'évolution de la société capitaliste à la société socialiste, ne pourra avoir lieu dans une société composée d'un grand nombre de grands et de petits producteurs, agissant tous individuellement, mais qu'elle ne se produira que quand dans le sein de la société capitaliste elle-même se seront formées des grandes et des petites organisations écartant de plus en plus les producteurs individuels et qui rendront possible à la collectivité de reprendre une industrie dans sa totalité et de l'exploiter au profit de cette collectivité.

Vue d'un autre côté la formation d'un tel trust ne présente non plus rien d'antisocial et il n'entraînera pas de conséquences funestes, comme par exemple la valorisation du blé, qui se fait parfois en Amérique. L'augmentation du prix du pain peut entraîner dans le monde entier une situation de détresse, avec toutes ses conséquences de misère. Si le prix du pain augmente de 15 à 20 cents, cela peut avoir les pires suites. Mais si le prix du mélange passe de 150 h. à 200, tout, dans le monde, reste auparavant.

Il y a déjà une distance considérable entre le producteur et le consommateur et le fait d'augmenter ou de diminuer cette distance n'a réellement pas d'importance. Des considérations d'ordre social ou éthique ne doivent pas empêcher notre organisation internationale de régulariser dans notre industrie la production par rapport à la demande, afin d'en arriver à une base qui permettra d'accorder à tous les intéressés, une existence convenable.

Ainsi qu'il a déjà été dit, la plus grande partie de ce travail incombe aux employeurs. Nous indiquons les mesures, parce que, dans un avenir rapproché, notre gagne-pain est en jeu. Nous devons bien nous occuper de ces choses, quoiqu'elles soient du ressort des employeurs. Cela ne doit pas être de la vaine gloire, mais chez nous, dans les milieux des militants ouvriers, on a parfois une saine compréhension de ces choses, l'intelligence s'y trouve dans une mesure non moindre que dans les milieux patronaux, aussi bien on y tient compte de nos théories et de nos vues, non pas seulement parce que souvent elles sont de plus de valeur que celles de la partie adverse, mais aussi parce que là il y en a peu qui s'occupent de la théorie des choses.

Mais notre attention n'est pas exclusivement prise

par ces problèmes d'actualités. Elle va en tout premier lieu à la grande vie sociale et les événements qui s'y produisent ; de larges horizons s'ouvrent devant nous, qui nous intéressent dans une mesure beaucoup plus considérable que toutes les médiocrités de la vie de tous les jours, dans notre lutte contre les employeurs, pour un morceau de pain.

En considérant le monde, nous croyons que nous avons fait des progrès considérables dans la période d'après-guerre ; nous constatons que pendant l'intervalle de notre Congrès précédent à celui-ci, les partis socialistes ont fait de grands progrès dans les différents pays, ils ont su rallier des masses de plus en plus considérables, des plus grands nombres de votes ont été émis sur les candidats socialistes, le nombre des députés socialistes a augmenté et nous avons même eu des gouvernements partiellement ou complètement socialistes. Je dois immédiatement ajouter ici qu'on ne doit pas attacher de trop grandes espérances à ces choses en elles-mêmes. Je n'ai nullement voulu dire que cela signifierait déjà la réalisation de notre idéal, le résultat final de la lutte de nos prédecesseurs et de nous-mêmes. Il ne faut rien voir d'autre là-dedans que le progrès de notre force, qui donne néanmoins de l'espérance et de la foi dans l'avenir et qui nous donne de l'ardeur pour marcher de l'avant dans la certitude qu'il nous apportera tout ce pourquoi ceux qui nous ont précédé ont donné leurs efforts et leur vie.

Nous devons y mettre du nôtre. Nous ne sommes qu'un groupe minime. Notre industrie ne répond pas à un besoin dans le monde : comme nombre et comme importance nous sommes petits. Mais nos membres font néanmoins partie de la grande armée du travail et comme tels nous avons à accomplir notre devoir et à collaborer à l'avènement d'une évolution sociale méthodique vers la réalisation de notre but, sans violence, par la voie de la démocratie sur le terrain politique et économique.

Il y a quelques jours Briand a dit dans un discours, qu'il voyait dans la signature provisoire du traité de Locarno, le début de la fondation des Etats-Unis d'Europe. La possibilité qu'il ait raison est encore bien petite. Mais même s'il avait raison, nous ne pourrions pas encore être satisfaits, bien que je souhaite voir déjà ces Etats-Unis. Il n'est pas possible de faire d'un seul pays un paradis pour ses habitants. Le monde entier doit être rendu habitable aux hommes, pour que partout où il y a des hommes, ils puissent trouver la base pour une vie parfaite et harmonieuse. Réaliser cela, c'est la tâche historique du mouvement ouvrier et ce ne peut être que le résultat de sa lutte.

Dans cette armée qui mène la bataille, nous ne sommes qu'un nombre infime, mais si peu nombreux que nous soyons, nous avons tout de même devancé le gros des troupes sous plusieurs points de vue ; d'autres groupes, plus forts que nous, ont appris par nous et ils nous ont suivi. Je termine en exprimant l'espérance, la certitude plutôt, que ce Congrès dira que, si petit que nous soyons, nous continuerons à marcher à la tête de l'armée internationale du Travail, pour conquérir pour nos membres une existence aussi favorable que possible dans la société capitaliste et que nous continuerons à lutter aux côtés de tous les travailleurs pour une société meilleure où tout ce qui est bon sera à la portée de tous les hommes. (Applaudissements).

J'ai l'honneur de déclarer ouvert ce Congrès.

Il y a ensuite à l'ordre du jour le point n° 2 : discussion du rapport du secrétaire.

Voët (Hollande). — Le cours des événements a rendu possible, et le Président dans son discours d'ouverture l'a déjà fait remarquer, que nous délibérons dans une atmosphère tranquille. Chacun de nous y applaudira sans aucun doute, car nous ne devons pas maintenant, en faisant de la critique nous demander : ne pourra-t-on tirer des conclusions contraires de telle ou telle autre expression qu'on emploierait ? L'idée de ce Congrès m'a hanté, car il n'est pas agréable de devoir combattre dans une assemblée internationale, les camarades travaillant dans le même métier et qui ont les mêmes intérêts. Tout autre chose est de devoir présenter des observations critiques dans un cercle restreint. Aussi nous sommes heureux qu'il n'existe plus d'arrière-pensée amère ; et malgré que nous dirons ce que nous avons à dire, notre critique se fera en toute

camaraderie, comme celle d'un ami qui nous montre nos défauts. Notre délégation s'en tiendra sans aucun doute au désir exprimé par le Président tendant à rendre les discussions aussi concises que possible.

Bien que son exemple, de faire un discours en règle, soit très tentant, nous devrons tout de même présenter une certaine critique sur quelques détails. Le rapport donc, du secrétaire, n'a pas notre entière adhésion parce qu'il présente une certaine inexactitude sur quelques points ; je veux dire le rapport du Secrétaire autant que celui de l'A. D. B.

A la page 20 de ce premier rapport, il est fait mention des rapports trimestriels et il y est dit :

« Que toutes les statistiques ci-jointes ne constituent que le groupement du matériel, que le Secrétariat met tous les trois mois à la disposition de tous les centres affiliés ».

Le Secrétaire n'ajoute aucun commentaire. En soit cela est évidemment bien. Mais les données devront être exactes, elles ne devront contenir que de simples faits, même si sous certain point de vue elles nous sont plus ou moins désagréables. C'est précisément cette exactitude qui nous manque à propos du nombre des inorganisés en Belgique. On nous dit qu'il y en a « quelques centaines », alors que nous savons de source officielle qu'il y en a quelques milliers. A la page 58, le rapport de l'A. D. B. en donne l'explication suivante :

« Afin de ne pas fournir des armes aux patrons et au grand public en général, le Comité, dans ses Rapports trimestriels, en déclarait « quelques centaines ».

C'est d'une naïveté extrême et c'est dangereux par dessus le marché. Car les patrons d'Amsterdam parlent déjà maintenant de ces quelques milliers, et ils exagèrent énormément. Ne vaut-il pas mieux appeler par son nom un secret que tout le monde connaît, plutôt que de faire de la politique d'autruche ? Cacher la vérité n'a jamais rien rapporté. C'est ce que j'avais voulu dire aux amis Belges. Les patrons exploiteront à leur profit des chiffres, favorables en apparence. Oh ne veut pas leur fournir des armes, mais il faut tout de même qu'ils puissent avoir confiance en ce qui leur est fourni par l'organisation, comme c'est le cas à Amsterdam. Quand nous venons chez un patron, qui se refuse à croire une communication de notre part, nous pouvons toujours fièrement lui dire : Si vous ne nous croyez pas, nous refusons toute discussion avec vous.

Il est extrêmement regrettable que le diagramme s'y rapportant soit devenu sans valeur à cause de ces chiffres inexacts. Dans cet ordre d'idées je ne puis m'empêcher de faire un compliment pour l'exécution soignée du matériel statistique. Cela mérite en effet tous nos éloges.

Au deuxième point à présent. A la page 50, sous le chapitre « Salaires » il est dit :

« Au début de 1923 le franc diminua tout à coup de valeur. Le Comité obtint une nouvelle augmentation de trente francs par semaine. Pourtant lorsque le mois suivant déjà, le franc augmenta plus qu'il n'avait baissé et qu'en même temps les Banques refusèrent d'accorder d'autres crédits, tandis qu'une accalmie se produisait sur le marché mondial, le Syndicat patronal, sous prétexte que quelques ouvriers avaient quitté leur patron, reprit l'indemnité de trente francs accordée en dernier lieu ».

Bien que le franc ait de nouveau diminué et que de juin à septembre il se trouva à un niveau plus bas que lorsque l'indemnité de vie chère de 30 fr. fut accordée, le retrait de cette indemnité fut maintenue et l'indemnité de vie chère globale qui, par ces 30 francs s'élevait à 95 francs, fut réduite à 65 francs.

Au début de décembre une action fut entamée qui amena une augmentation de 15 fr., faisant avec les 65 fr. un total de 80 fr. Il nous semble que dans ces conditions on peut difficilement parler d'une augmentation ; en réalité il ne s'est agi que de recouvrer la moitié de la diminution imposée.

Constater ce fait, n'implique nullement que nous voulons en faire un grief à l'adresse de l'A. D. B. Nous comprenons les difficultés dans lesquelles vous avez dû travailler. Mais en revanche, il ne faut pas que de votre côté vous accusiez l'A. N. D. B. de ne pas avoir suivi votre exemple, malgré notre engagement écrit à ce sujet. Il importera que ce point fut rectifié dans le rapport.

A ce propos je voudrais encore faire remarquer que sur invitation de notre Comité, une conférence a eu lieu à La Haye le 12 mars 1925, entre le Comité de l'A. D. B. et le nôtre, afin d'obtenir une augmentation simultanée de 10 %. Les camarades belges disaient ne pas pouvoir s'y joindre pour les raisons suivantes : d'abord parce qu'une nouvelle augmentation entraînerait l'accroissement des apprenants clandestins et ensuite parce qu'après les difficultés éprouvées en fait de salaires quelques mois auparavant, on ne pouvait pas à présent introduire une autre demande d'augmentation.

Mais dans le rapport de l'A. D. B. nous lisons :

« a) Que les salaires des ouvriers diamantaires en Belgique étaient, au moins, le double de ceux payés dans les autres métiers ;

« b) Que le pouvoir d'achat de nos salaires était beaucoup plus grand que ceux d'Amsterdam ;

« c) Que l'A. N. D. B., dans la seconde moitié de 1924, s'était lié par écrit, à entamer avec nous un mouvement de salaire. Que nous avions poursuivi le notre en dépit des nombreuses chances d'un conflit général et que leur tour était donc venu ».

Toutefois, à cette réunion rien absolument ne fut dit au sujet de l'augmentation déjà obtenue.

Le fait qu'on en était venu entre temps à une augmentation des salaires fixes dans les personnels de gros, n'a pas grande importance, parce que le rapport entre les tailleurs du gros à Amsterdam et ceux d'Anvers nécessitait une amélioration urgente, à témoins les chiffres du rapports de la Commission des changes : moyenne des salaire pour le gros en Belgique, fl. 46,42 1/2 ; en Hollande, fl. 62, 23.

Une question analogue est celle reprise dans le rapport, au sujet du travail à demi semaines dans l'industrie anversoise, où il est dit :

« Et ce, quoique Amsterdam était d'avis de ne pas devoir nous soutenir et continuait à travailler de toutes ses forces ».

Cette communication doit produire une mauvaise impression, parce qu'Amsterdam ne fut pas consultée dans cette question, mais qu'elle fut placée devant un fait accompli, au moment où Anvers prenait la décision en question. Une mesure d'une telle importance aurait dû être discutée d'abord. Et comme Amsterdam n'avait pas à ce moment de difficultés dans son industrie locale, nous ne pouvions pas donner suite, sur ordre, au désir de collaboration.

Comme caractéristique de ce qui d'après moi constitue une conception plutôt inexacte du rapporteur belge, il me suffit d'indiquer ce qui est dit à la page 56 du rapport :

« Comme conclusion à cette action de salaire, si difficile et si fructueuse en même temps, au cours de la période comprise entre deux Congrès internationaux, nous ne pouvons mieux démontrer les résultats profitables à nos membres, qu'en faisant suivre quelques chiffres.

« Pour les ouvriers à salaire fixe le taux de celui-ci a augmenté en général de 100 % et plus. Il a donc au moins doublé. Quiconque gagnait dans le temps deux cents francs par semaine, en gagne à présent quatre cents et plus ».

Quelle était cependant le rapport des cours du change pendant cette période ? Tandis que le franc en 1920 était à fl. 23,50, il n'en était plus qu'à fl. 11,30 en 1923. Suivant nos principes internationaux, les salaires avaient donc été réduit de moitié. Quatre cents francs aux taux actuels n'en valent pas deux cents de 1920.

Le rédacteur de l'*Ouvrier Diamantaire Belge* écrivait dernièrement dans son journal qu'une augmentation de 60 % avait eu lieu. Mais de cette façon les proportions se perdent totalement de vue.

Pour finir, encore ceci. A la page 58 du rapport il est dit :

« Nous devons faire remarquer à ce propos que les trois quarts environ des ouvriers diamantaires belges travaillent à salaire fixe ».

Dans l'*Ouvrier Diamantaire Belge* j'ai lu que le nombre des ouvriers à l'entreprise est de 3.000. Les inorganisés de la Campine sont-ils compris dans ce chiffre ? Si ceux-là doivent être ajoutés à ce nombre, il y en aura encore un bon millier en plus et le nombre total des ouvriers à l'entreprise s'élèvera presqu'au double de celui d'Amsterdam. Lors de la

discussion de la proposition belge tendant à la suppression du système de travail à propres frais, la délégation hollandaise reviendra sur ce point.

**

(A la demande du Président l'orateur interrompt son discours. La séance est suspendue et le Congrès se rend dans une autre salle du même bâtiment où l'organisation parisienne prononce un discours de bienvenue auquel répond le Président).

**

A environ 2 heures, la séance reprend.

La parole est de nouveau donnée à Voët.

Après le lunch agréable qui vient de nous être offert, dit-il, je m'abuserais en débutant par de la critique. Je commencerai donc par le travail de « Zonnestraal » (*Rayon de Soleil*) auquel je déclare adhérer tout particulièrement. Amsterdam possède son K. S. F. (Fonds des bouts de stèle en cuivre) ; Anvers son Zonnestraal et ces deux institutions collaborent d'une manière que je voudrais bien voir se réaliser entre les deux grandes organisations elles-mêmes.

Il sera superflu de dire qu'en fait de mutualité il y a de grandes choses à réaliser. Qu'il me suffise de mentionner ici que le K. S. F. d'Amsterdam a permis d'allouer une pension d'invalidité en versant pendant vingt années consécutives la somme de 150.000 florins ce qui fait ensemble une somme de 3 millions de florins. Si tous les ouvriers diamantaires s'appliquaient à recueillir la poudre noire, les autres organisations pourraient également réaliser de belles choses sous ce rapport.

C'est de tout cœur que je souhaite au « Zonnestraal » belge, qui s'est déjà acquise une très bonne réputation, qu'il puisse dans un temps déterminé apporter son aide à la Caisse des Pensions belge, de la même manière que le fait le K. S. F. d'Amsterdam.

Avant de passer à la discussion du plat de résistance de ce Congrès : les salaires, je désire attirer l'attention sur le point de vue du rapporteur allemand, qui d'après moi n'est pas exact, en ce qui concerne sa conclusion par rapport à la perte pour l'Allemagne des champs diamantifères de l'Afrique sud-Ouest ; là il est dit que pour cette cause l'industrie diamantaire est devenue complètement dépendante des négociants étrangers. Par la perte de ces champs, la situation de l'Allemagne n'est devenue ni meilleure ni pire que les autres centres. Tous les employeurs ont le même marché comme débouché. Et si un certain centre ne peut se maintenir que grâce à des mesures de protection, c'est un signe de peu de vigueur. Je dois sous ce point de vue renvoyer à ce qui en a été dit dans le rapport de la Commission des Changes.

Dans son discours d'ouverture le Président a parlé des difficultés qui se sont produites à cause de la divergence dans les salaires. On en trouvera la preuve dans les statistiques graphiques jointes au Rapport. A cause des conditions de travail inférieures dans les autres centres et qui ne sont pas uniquement imputables à la seule différence des changes, Amsterdam se trouve fortement ébranlée et il ne pourra en être autrement. Dans la période entre le Congrès de Londres et le présent, nous constatons un déchet dans nos effectifs de 9.768 à 6.300. Les statistiques graphiques donnent 6.150, mais depuis nous avons progressé quelque peu. En Belgique cependant ils ont augmenté de 9.992 à 11.570. Le tableau graphique en question est extrêmement instructif.

Entre le premier Congrès de l'A. U. D. et le présent, le total global des effectifs des organisations affiliées s'est élevé de 13.000 environ à 23.000 environ ; cette augmentation profitant presque exclusivement à la Belgique. Si même aucun des autres centres n'avait dû abandonner du terrain, il est remarquable qu'un seul centre peut inscrire cette augmentation à son crédit et ait vu quadrupler ses effectifs. L'Allemagne montre également un petit accroissement qui est cependant balancé par le recul en France. Ces chiffres nous inspirent de l'inquiétude. Et nous craignons fortement que cela n'en reste pas là, à moins que des mesures spéciales, sur lesquelles je reviendrai tantôt, ne puissent être prises. Un grand danger menace à nouveau notre centrale avec son change non entamé. Il y a quelque

temps, nous avons dû intercéder auprès d'un patron notoirement connu pour ses bas tarifs, avec le résultat que nous avons obtenu une augmentation de 6 % sur le tarif net (soit environ 3 3/4 % du tarif brut), mais que nous n'avons pu obtenir qu'après deux instances auprès du Comité de l'organisation patronale. Au début on s'opposa énergiquement à notre revendication justifiée et nous avons eu bien de la peine pour exposer la question sous son vrai jour.

Nous avons fini par l'emporter tout de même. Mais ce n'était qu'une victoire à la Pyrrhus, car qu'est-ce qui s'en suivit ? Quelques jours après nous avons appris que la firme irait s'établir à Anvers. Lorsque j'aurai dit que ce patron travaille à certains moments avec une petite armée de 400 hommes, on pourra peut-être se former une idée de ce que cela signifiait pour notre industrie locale déjà tellement éprouvée.

« Encore une conquête de ce genre et nous sommes perdus ». Il est heureux que les proverbes ne soient pas toujours vrais, car en effet nous avons encore eu pareille conquête à enregistrer, sans que nous ayions pour cela cessé d'exister.

Afin d'éviter un conflit, une autre firme a plié bagages et est partie pour Anvers. Sans que nous ayions entrepris contre elle quoi que ce soit. Après que nous nous fûmes assurés de la collaboration la l'organisation anversoise, nous eûmes une discussion avec ce patron, au cours de laquelle nous avons demandé qu'il ne fasse travailler en Belgique qu'à la condition qu'il fasse aussi travailler à Amsterdam. Cela fut accordé immédiatement ou plutôt, c'est le contraire qui s'est passé. Il nous demanda si nous aurions des objections à présenter s'il laissait travailler à Amsterdam. Et après avoir fait travailler quelques hommes à Amsterdam, pendant peu de temps, il cessa complètement. A notre question demandant pourquoi il ne continuait pas, ce patron répondit qu'il allait prendre en considération les possibilités de fabriquer à Amsterdam et ce pour autant que les circonstances se modifieraient et que cela lui plairait.

Après tout ce que nous avions déjà éprouvés, cette réponse nous mit au désespoir. C'est comme si le sol se dérobait sous nos pieds. Se rendre au Congrès rempli de telles idées n'aurait pas été dans l'intérêt de tous les ouvriers diamantaires. Et l'idée de discuter ces choses dans une réunion des comités belge et amstellodamois, presque plénière, fut une idée très heureuse, car cette réunion a déjà eu son résultat, de sorte qu'après ma critique, je peux faire entendre un autre son. Si, ce dont je ne doute point, le Comité belge peut prendre les mesures nécessaires contre ces agissements qui réduisent à néant les efforts d'Amsterdam, cela ne pourra qu'avoir des conséquences heureuses pour la bonne collaboration à venir. La discussion de cette question entre les deux Comités a eu pour résultat de faire comprendre dans quelle situation difficile nous nous trouvons. Ma disposition d'esprit chagrine a fait place à de l'optimisme, à présent qu'il devient probablement possible que nous ne devrons plus, en entamant une action, nous demander : n'allons-nous pas perdre encore plus de terrain ? Cette crainte paralyse tout notre mouvement.

Nos camarades belges se trouvent devant une tâche qui, si elle n'est pas simple, est pourtant belle ; c'est-à-dire qu'ils pourront démontrer leurs sincères sentiments internationaux, dans l'intérêt bien compris de l'organisation internationale. Une telle action contribuera grandement à la signification de notre A. U. D. Nos ouvriers diamantaires internationaux ont soif de collaboration internationale, qui seule nous mettra à même d'élever le taux des salaires. Pendant le voyage que j'ai fait avec Van Meerbeeck comme délégué de la Commission des Changes, j'ai partout pu constater cela. Partout on est mécontent. Et avec raison. Un métier de luxe comme le nôtre devrait pouvoir procurer à ses ouvriers une existence convenable. Mais ce centre-ci n'ose pas à cause de la concurrence de cet autre, ce qui rend presque impossible toute action nationale.

Les difficultés qu'éprouvent les différents centres ne doivent évidemment pas être sous-évaluées. Nous savons pertinemment bien par exemple que le chemin de l'organisation belge n'est pas précisément jonché de roses. Nous le savons, elle a ses ennemis et non pas seulement du côté patronal. Ce sont des ouvriers

comme nous, se disant chrétiens et bolchévistes, qui en veulent à sa vie. Tous les moyens leur sont bons.

A Amsterdam aussi, les communistes pratiquent leur action déshonorante. Tant à Anvers qu'à Amsterdam ils ont éprouvé à leur détriment que leur tactique scissionniste n'a aucune influence. Les ouvriers diamantaires sont coupés dans un bois sur lequel ces vers se cassent la dent. Pour eux leur organisation est une partie de leur vie, bien qu'il y ait quelquefois de la maussaderie. Les dernières élections pour le Comité, en Belgique et en Hollande, ont démontré à quel point l'influence des communistes est petite.

Aussi bien la confiance dans la force de nos organisations est le stimulant qui toujours me fait espérer que notre A. U. D. démontrera à la fin être capable de remplir son rôle comme il le faut. Parfois cette espérance faiblit un peu, mais c'est presque toujours à cause d'une mauvaise compréhension et des circonstances extrêmement difficiles dans lesquelles nous vivons. Mais après le dernier débat que nous avons eu avec le Comité de l'organisation belge, je puis terminer ma critique sur le rapport en formulant des vœux sincères pour le développement harmonieux de notre A. U. D., développement qui, si toutes les organisations affiliées le veulent sincèrement, ne peut être qu'un bienfait pour toute la corporation diamantaire.

Mendès (Belgique). — Le Congrès aura certainement été étonné que la délégation belge n'a pas pris la parole pour la discussion du rapport du Secrétaire. Le Président l'a trouvé étrange. La raison en est que ce rapport a déjà été discuté dans une réunion de notre Conseil général. Nous pourrions bien maintenant critiquer les rapports présentés par les autres centres, mais nous croyons que cela pourra toujours se faire à la discussion des propositions. Le rapport du Secrétaire a été adopté intégralement à un mot près, et il en a été félicité. C'est pourquoi nous n'avons rien à remarquer sur le rapport.

Le Président. — Personne ne doit s'excuser du fait qu'il juge ne pas devoir prendre la parole. J'ai pris note de ce que Mendès a dit, mais je puis l'assurer que je n'ai pas trouvé étrange du tout qu'aucun des délégués belges n'a demandé la parole à la discussion du Rapport.

Schott (parlant au nom de la délégation allemande). — Nous marquons notre accord sur le rapport du Secrétaire et en particulier sur les annexes graphiques, les tableaux et les diagrammes qui y sont joints. Ils donnent une image excellente du développement de l'industrie dans les différents centres. On n'a pas, dans le rapport, pu parler favorablement de tous les centres, mais on peut facilement en déduire que le Secrétaire sait ce qu'on a souffert en Allemagne pendant la période écoulée. Tout dans le Rapport indique que personne n'a été de mauvaise volonté et qu'il n'a jamais été question de mettre la solidarité internationale à l'écart, mais que les circonstances ont rendu impossible de tenir intégralement compte des désirs mutuels et que personne n'est sorti indemne de cette lutte. Je ne parle pas seulement au nom de l'organisation allemande, mais, je l'espère, au nom de toutes les petites organisations. Et je me réjouis qu'à la dernière séance du Bureau une solution a au moins été trouvée pour le côté personnel des griefs existants, ce qui a rendu possible de tenir le Congrès dans une atmosphère sereine, comme c'est le cas.

Aussi je dois remercier le Secrétaire pour le travail fourni.

Je devrai en quelques mots répondre aux critiques de Voët. Le Président a déjà fait remarquer que le pouvoir d'achat dans un pays à change déprécié est plus grand qu'à l'étranger, et que dans un tel pays on ne pourra pas facilement procéder à l'introduction de l'étalement, tandis qu'il est extrêmement difficile d'y faire augmenter les salaires d'une industrie de façon à les égaliser à peu près à ceux d'un autre centre, à change normal, dans une même industrie. Mais il y a encore autre chose. Il n'y a pas que les ouvriers avec lesquels on a à faire dans ce cas. Il y a aussi les employeurs, qui, comme tous les patrons dans toutes les industries, feront travailler là où cela leur reviendra le moins cher. Et cela est certainement le cas dans une industrie comme la nôtre, où l'on peut facilement transporter

la matière première dans les poches de son habit. Mais il faut le dire, on a fait tout ce qui a pu être fait. Mais ces situations ne se laissent pas forcer.

Il va de soi que tout ouvrier préférerait être payé au change le plus élevé. Mais les circonstances ne s'y prêtent pas, parce qu'il est évident que les patrons jouent un rôle plus important ici, que les ouvriers eux-mêmes. Et puis nous avons à tenir compte des ouvriers, car les employeurs savent bien qu'ils peuvent encore toujours monnayer la bêtise des ouvriers. Reconnaissions donc le bon vouloir de chacun, ayons confiance et espérance que l'avenir apportera une meilleure solution. Je crois que, dans un métier de luxe comme le nôtre, de telles possibilités existent, car, on l'a déjà dit, ce n'est pas le prix du produit qui importe.

Voët a également fait allusion à l'extension qu'à prise l'industrie allemande. Je veux bien croire qu'il n'a pas voulu nous en faire un reproche, mais il faut bien que je dise à Voët que si nous ne nous ne nous y étions pas opposés de toutes nos forces, l'affluence des apprentis dans notre métier aurait été trois fois plus grande. L'inflation de notre monnaie en était la cause. Le fait que les salaires dans notre métier pouvaient être considérés comme élevés en comparaison à ceux des autres industries, eut pour conséquence que toutes sortes de gens, parmi lesquels même des professeurs, des docteurs, des prédicateurs, des avocats, des instituteurs, etc., se jetaient sur notre métier. Sous ce rapport nous avons fait tout ce que nous pouvions faire.

Mais il y a encore une autre difficulté. Ce qui se produit à la campagne est en effet très grave. Il y a là des ouvriers agricoles, qui font placer une meule et qui, si le temps est défavorable, travaillent le diamant. C'est en effet un facteur très défavorable. Mais on ne peut tout de même pas pour chaque troisième personne de la campagne établir un Secrétariat pour dominer ces situations complètement ! Sous point de vue international nous avons fait notre devoir. A Oberstein, où à ce moment il règne une très forte crise dans l'industrie des pierres semi-précieuses, nous voyons que l'administration municipale fait des efforts afin de faire admettre les ouvriers intéressés comme ouvriers diamantaires, dans le but de procurer du travail aux chômeurs. Nous ne pouvons admettre la remarque de Voët comme un reproche, car je répète : nous avons fait tout ce qu'il était en notre pouvoir pour remédier à cet état de choses et nous continuerons de le faire contre tout ce qui pourrait se produire dans ce genre.

Ce qu'ont fait la Belgique et la Hollande en faveur de leurs camarades malades, spécialement par la récolte de la poudre noire, nous pouvons le qualifier de merveilleux. C'est une preuve de solidarité qui n'est pas près de trouver un pendant dans le monde. Avant que nos camarades parviennent à faire la même chose, il s'écoulera encore beaucoup de temps. L'égoïsme personnel a encore trop d'emprise sur nos gens. A cause des lois sur l'assurance sociale en Allemagne, la collecte de la poudre noire ne devra pas chez nous se faire dans le même but que chez vous, mais nous pourrions le faire dans le but de former une caisse de résistance. Afin d'atteindre cela nous aurons encore beaucoup à faire, mais nous savons que nous réussirons.

Chez nous, la poudre noire, peut beaucoup mieux être employée en faveur de la lutte, pour que partout nous disposions des moyens d'exécuter comme il convient les décisions de ce Congrès, afin qu'à un Congrès suivant nous puissions vous soumettre ce que l'Allemagne a fait pour appliquer les résolutions prises ici et pour pouvoir vous démontrer que nous ne manquerons pas à la solidarité internationale (Applaudissements).

La séance est ensuite suspendue jusqu'à demain à 9 heures.

DEUXIÈME JOURNÉE

La parole est accordée à Meyer (Amérique). — Je ferai une brève remarque, non pas précisément sur le rapport du Secrétaire mais plutôt à son sujet. Dans le diagramme s'y rapportant, il y a une erreur. Nous y voyons qu'en Amérique la première diminution de salaire de 15 % a eu lieu en 1922. Cela n'est pas exact. Si tel était effectivement le cas, les salaires en Amérique seraient encore au même taux qu'en 1919.

En 1921 une diminution de 20 % a eu lieu. Il se peut très bien que j'aie oublié d'en faire mention dans mon rapport, bien que j'aie l'habitude d'envoyer mes rapports régulièrement et au complet. Aussi, je ne sais pas s'il s'agit ici d'une erreur du Secrétaire ou de moi-même, mais en tout cas, si l'on désire que le diagramme en question soit exact, on devra y ajouter que pendant le premier trimestre 1921 nous avons dû accepter en Amérique une diminution de 20 %.

Green (Angleterre). — C'est avec intérêt que j'ai écouté les divers orateurs et involontairement je me reportais en moi-même au Congrès de Londres où l'atmosphère dût également être purifiée à cause des nombreux griefs existant entre les deux grands centres. J'ai l'impression qu'aucune de ces difficultés n'a en réalité été écartée, au contraire, au lieu de ce que l'atmosphère soit purifiée, des nuages en nombre toujours croissant se sont levés à l'horizon qui n'ont pas permis de trouver une solution, à la question des salaires. Il y a un penchant à l'égoïsme entre les deux grands centres et l'on ne semble pas s'y intéresser aux petites organisations.

L'orateur fait remarquer que le déclin de son organisation est plus ou moins à attribuer à cette situation de l'A. U. D. ; que ses membres s'en prévalent et qu'ils ont déjà refusé d'exécuter les instructions qui leur avaient été données. Son organe s'est efforcé de contribuer à la bonne entente entre ces deux centres, parce qu'il était convaincu que s'ils se détachent de l'A. U. D., celle-ci cesserait d'exister. Tous les différends devraient pouvoir être vidés par voie de négociations cordiales et l'on ne devraient jamais perdre de vue le point capital : une collaboration de plus en plus étroite entre tous les centres.

Il donne en considération de prendre ici une décision dans ce sens.

De nombreuses années d'énergie et des frais énormes ont été dépensés pour créer et assurer l'existence de l'A. U. D. Des actes qui pourraient mener à la scission ou à l'affaiblissement de la solidarité internationale pourraient avoir les pires conséquences pour tous les intéressés. Cela rendrait à chaque centre son entière liberté d'action et on en arriverait à se se supplanter les uns les autres et nous verrions celui-ci aller travailler à un salaire plus bas et à des conditions moins favorables que celui-là ; toutes choses qui sont à présent prévenues par le travail d'organisation de l'A. U. D., car, si dans les périodes défavorables des membres d'une organisation affiliée étaient enclins à fournir du travail de supplantage et que l'organisation intéressée ne put les empêcher, alors une telle organisation n'aurait aucune raison d'existence. La tactique doit donc être basée sur la tendance à rendre les petites organisations de l'A. U. D. aussi fortes que possible.

Quand les conditions sont favorables, tout va bien, tant localement qu'au point de vue international. Mais en période de dépression, quand il y a du chômage et qu'on se prête plus volontiers au supplantage, c'est alors que les relations internationales sont en danger. Il est un fait, que c'est grâce à l'action de l'A. U. D. que nous avons pratiquement la même durée de travail dans tous les pays, et que la question apprentis est partout réglée à peu près de la même façon. Si l'on continue dans cette voie l'A. U. D. sera un stimulant pour tous les centres affiliés et en particulier pour ceux qui, sans l'influence et l'appui de l'Alliance menaceraient de devenir un danger.

A la lecture de différents articles dans les journaux syndicaux d'Amsterdam et d'Anvers, j'ai compris que le Président et le Secrétaire de l'Alliance sont d'accord pour dire que le but de celle-ci doit être : l'obtention des conditions de travail les plus favorables possibles pour tous les intéressés à l'industrie diamantaire. Si tel est le cas, on devrait œuvrer dans cette direction. Dans le cas où un centre agirait à l'encontre de cette ligne de conduite, de propos délibéré ou sans le savoir, le Bureau de l'A. U. D. n'aurait qu'à prendre des sanctions.

En Angleterre on a eu de nombreux griefs et on a beaucoup souffert à cause du supplantage des autres centres, comme conséquence, de la différence entre les cours des changes.

A la conférence tenue à Anvers en mai 1924 pour la solution de la question des salaires, j'ai proposé qu'on institue un Conseil central, comme cela

existe en Angleterre au « Trade Union Congress » et au « Labour Party » et où je fus invité à retirer ma proposition en faveur de la motion présentée par le Bureau, et dont il reste encore toujours à voir si elle a jamais eu d'utilité pratique.

Je termine en exprimant l'espérance que ce Congrès saura trouver une solution à toutes nos difficultés et qu'à l'avenir nous aurons une réelle alliance universelle.

Parsser (Hollande), commence par dire, qu'il prendra la parole ici au nom d'un syndicat d'ouvriers juifs « Betsalel » et afin d'éviter toute confusion, il insiste sur le fait, que ce qu'il dira, ne concerne que ce seul syndicat et nom pas l'A.N.D.B. J'aurai, dit l'orateur, à présenter quelques observations qui précéderont ce que j'ai à dire.

Je comprends parfaitement le point de vue de la délégation belge en ce qui concerne son attitude vis-à-vis du rapport du Secrétaire et dont Mendès, à la séance d'hier, se fit le porte parole. Mais je considère cela un peu autrement, et je discuterai bien le rapport.

Un rapport ne doit pas être seulement un résumé concis des événements des quatre ou cinq dernières années, mais il doit commenter les faits qui ont occasionné la présentation de ce rapport. Si l'on me demande mon opinion au sujet de ce travail, je puis immédiatement dire que je me rallie à l'hommage qu'il a valu au Secrétaire, principalement en ce qui concerne les annexes statistiques. Mais cela ne me dispense nullement du devoir d'insister sur certaines actions du Bureau de l'Alliance et principalement sur celle d'un membre de ce Collège. Par ce qui j'entends un différend entre le Secrétaire et le syndicat « Betsalel » ou Van Berckelaer a déclaré prendre son attitude sous sa propre responsabilité, auquel cas nous ne pouvons que difficilement rendre tout le Comité solidiairement responsable du cas. Avant tout, je dois encore dire que ma critique ne veut rien être qu'amicale, comme par exemple celle d'un député contre un ministre de son propre parti. J'espère bien qu'elle sera acceptée comme telle.

Il y a en premier lieu le différend entre le Bureau et Danrez à propos de l'allocation d'une année de salaire, après que ce dernier eut été obligé de donner sa démission à cause d'invalidité. Était-il bien nécessaire d'appliquer à Danrez la résolution de Londres, lui qui a servi l'A. U. D. pendant des années et qui s'y est dévoué entièrement ? Le Bureau aurait dû prendre en considération que, bien que cette résolution ait été prise, elle ne pouvait pas encore être appliquée à Danrez. Le rapport ne dit pas comment cette affaire a été solutionnée. Mais si Danrez n'a pas accepté l'allocation, le Bureau est-il prêt à prendre cette affaire encore en considération ?

Ce qui suit est plus important. Au Congrès de Londres il fut décidé de convoquer les délégués des différentes organisations, afin de procéder à une enquête au sujet des salaires. De cette décision naquit la Commission des Changes et c'est elle qui a présenté le Rapport des Changes. Notre Société n'en a jamais rien su, jusqu'au moment où, à notre étonnement, nous avons lu dans les journaux syndicaux d'Amsterdam et d'Anvers que la Conférence des Changes aurait lieu, sans que nous en ayons reçu le moindre avis. A ce propos, il y a eu un important échange de correspondance entre Van Berckelaer et moi-même, dont je tâcherai de vous donner un aperçu aussi succinct que possible, étant d'avis que le Congrès devra tout de même en connaître. Dans ma première lettre, j'écrivis que nous avions appris par le *Weekblad* d'Amsterdam et aussi par d'autres journaux qu'une conférence allait se tenir et que nous serions étonnés de n'en avoir rien appris ; que nous ne savions pas s'il y avait lieu d'attribuer cela à la négligence du Secrétaire, qui ne nous avait pas invité, ou si nous avions affaire à une décision du Bureau International. Nous terminions en déclarant que, quelqu'en soit la cause de pareilles choses ne devaient pas arriver dans une organisation sérieuse et que nous ne nous laisserions pas ravir notre droit d'exercer de l'influence sur la marche des affaires dans notre industrie.

Là-dessus Van Berckelaer répondit qu'il ne comprenait pas notre étonnement ; nous avions nous-mêmes été présent, disait-il, au Congrès de Londres, où il avait été décidé que la France serait considérée comme organisation unique, qui ne pourrait plus

envoyer qu'un seul représentant aux Assemblées convoquées par le Bureau International. Cette mesure s'appliquait à toutes les nationalités, aussi ai-je, disait Van Berckelaer, appliqué cette résolution à votre Société ; dans chaque pays on doit s'arranger pour désigner le représentant. Il n'y a pas question de négligence, il s'agit d'une résolution prise et qui a été appliquée dans toutes ses conséquences. Van Berckelaer ne comprenait pas que nous n'étions pas au courant, puisque quelques mois auparavant il avait été annoncé, dans le journal syndical d'Amsterdam, que cette Conférence aurait lieu.

Comme le Secrétaire croit devoir interpréter de cette façon-là une résolution prise, je suis d'avis que la question de la responsabilité collective du Bureau International ne se pose pas.

En ce qui concerne la raison invoquée par Van Berckelaer, comme quoi nous aurions pu voir dans le journal, qu'une conférence allait se tenir, je ne dirai que ceci : supposons que le Sénat belge appliquât la même méthode, Van Berckelaer en serait-il satisfait ?

Je voudrais maintenant que le Congrès dise si la résolution de Londres, en question, n'est applicable qu'à la France ou si elle l'est aussi à tous les autres centres. Nous avions la conviction que cela ne concernait que les organisations françaises exclusivement. Ceux qui connaissent la situation de la Hollande, comme le Secrétaire qui la connaît excessivement bien, seront d'accord avec moi pour dire qu'il n'y a aucune nécessité de l'appliquer ici. Est-ce qu'on fait des difficultés parce que les ouvriers diamantaires allemands ont un représentant qui n'est pas diamantaire lui-même ? Il faut bien qu'on tienne compte des situations locales et on peut regretter qu'à côté de l'A. N. D. B. il y ait encore un certain nombre de petites organisations, mais alors il faut qu'on considère que ce n'est pas depuis quelques semaines, mais déjà depuis trente années que nous collaborons avec l'A. N. D. B. sous tous les points de vue. En 1903, dans cette même ville, nous avons collaboré à la création de l'A. U. D., longtemps donc avant que Van Berckelaer y eut un rôle militant. Nous avons vécu avec elle, nous avons été à la bataille quand il le fallait et nous avons souffert la misère quand elle s'imposait. Dans les choses du métier nous n'avons pas d'autre avis que vous-mêmes. Si nous avons d'autres opinions, il ne doit pas en être question ici. Quelqu'un d'intelligent comme Van Berckelaer doit certainement comprendre que la situation de la France et celle de la Hollande ne peuvent être basées sur les mêmes principes.

Nous avons demandé au Bureau International de trancher ce différend et après qu'il eut statué, nous avons reçu de Van Berckelaer une très courte lettre avec la communication que le Bureau s'était occupé de la question, mais que la question de notre non-invitation n'était autre qu'une formalité. Comme nous n'avions pas demandé cela, mais que nous désirions voir trancher en principe la question de savoir si la résolution de Londres s'appliquait également à la Hollande, ce dont la lettre de Van Berckelaer ne disait mot, nous nous sommes adressés au Président de l'A. U. D., que nous pouvons atteindre plus facilement. Celui-ci nous déclara qu'il devait y avoir malentendu de la part de Van Berckelaer dans cette question, car le Bureau s'en était occupé et bien et qu'il avait adopté le point de vue qu'à Londres « Betsalel » n'avait pas été visé et que c'était spécialement le cas de la France qu'on avait eu en vue. Après plus ample informé, Van Berckelaer disait qu'il y avait divergence de vue à ce sujet entre Polak et lui-même, mais que cette question reviendrait sur le tapis lors de la désignation du nombre des délégués pour le présent Congrès. C'est ce qui s'est produit et nous sommes heureux d'avoir été convoqués et d'avoir reçu toutes les pièces relatives à ce Congrès. Aussi nous déclarons-nous satisfaits. Mais avec cela la question n'est pas close. Il y a une proposition à ce sujet de la part des amis belges et je voudrais bien qu'on la mette à l'ordre du jour, immédiatement après la discussion du rapport, parce que, si elle était adoptée, nous devrions immédiatement nous retirer, car nous ne pourrions plus alors collaborer à vos travaux et nous devrions, sans autre délai, demander notre radiation de l'A. U. D. Nous ne pouvons pas tolérer qu'on veuille de cette façon-là nous priver de nos droits et

nous insistons donc auprès du Président pour qu'il nous accorde cette faveur.

J'ai ensuite encore une remarque générale à présenter. Nous avons évidemment pris bonne note des travaux de la Commission des Changes et de ce qui s'en est suivi. Mais cela n'entre pas dans cette discussion. Mais là, tantôt, j'ai parlé de la responsabilité collective du Bureau International. Et, à ce point de vue, je voudrais poser à ce collège la question claire et concise : Qu'avez-vous fait en somme pour l'exécution des résolutions prises à Londres ? Je n'entends point ici la correspondance échangée avec le Syndicat du Brut, ni l'introduction de la semaine ouvrable de 40 heures, mais bien la politique suivie en fait de salaires. Ce Congrès avait fait naître de grandes espérances et nous avons le droit de poser cette question. Le Président a déjà fait remarquer qu'on n'a pas pu faire grand chose pendant les années de crises, et qu'il ne pouvait être question d'amélioration dans un centre quelconque. Mais si l'on n'a rien pu faire pendant les années de crise, nous aurions pu nous attendre à ce que le Bureau international présente à ce Congrès des propositions, conformément aux résolutions prises à Londres et qui, dans un avenir rapproché auraient pu amener des améliorations dans nos conditions de travail internationales. Des propositions qui auraient pu démontrer aux membres que nous représentions, que nous prenions au sérieux l'exécution des résolutions prises, que le Bureau fait diligence et qu'il veut mettre la main à la pâte afin de réaliser les améliorations désirées.

Pourquoi est-il donc venu ici les mains vides ? Pourquoi donc ne pas avoir pris des mesures qui rendraient possibles dans un délai relativement court les améliorations ?

Le Bureau aura à répondre à cette question, pour que partout nos membres sachent quelle est la raison et ce qu'ils auront à attendre dans la période à venir, puisqu'aussi bien ni l'ordre du jour, ni le rapport n'en disent mot.

Schott vient de dire des choses qui me font craindre pour l'avenir. Il est membre du Bureau, il est un homme de conviction, dont les avis ont de la valeur. Il a peint les difficultés qu'on a à vaincre en Allemagne et il a attiré notre attention sur le fait qu'on ne doit pas seulement tenir compte des ouvriers, mais aussi des employeurs, ce qui veut dire de l'industrie. Il a ajouté que les patrons feront travailler de préférence là où cela leur reviendra le moins cher. Mais si nous devons, nous, organisation ouvrière internationale, tenir compte de cela, je me demande ce que nous venons au juste faire ici ! L'A. B. C. de l'organisation syndicale ne nous apprend-il pas que nous ne devons tenir aucun compte de ce que font les employeurs, mais que nous devons au contraire les combattre ?

Pour finir, encore une remarque au sujet de l'extension considérable de l'industrie en Allemagne, et la grande disposition qu'y ont, même les intellectuels par excellence, d'y être admis. Je puis me figurer qu'il en a été ainsi, mais je voudrais demander si cela est resté ainsi, maintenant que la situation de ce pays s'est modifiée et s'il n'y a pas moyen de prendre des mesures afin de remédier à cet état de choses ?

Voët a dit que partout les membres ont soif d'amélioration ; nous ne le savons que trop bien, nous savons que les hommes ne sont contents de leurs salaires que contraints et forcés, parce que les Comités leur disent que la situation actuelle ne permet aucune amélioration. Mais pour ma part, je crains que dans un avenir rapproché aucune amélioration ne se réalise à cause de ce qu'a dit Schott.

Si en nous rendant à ce Congrès, nous n'étions pas remplis d'aise sous tous les points de vue, nous avions tout de même beaucoup d'espérance ; quoique le rapport ne contienne aucune proposition à ce sujet. Ces espérances ne sont pas encore évanouies et nous avons encore la conviction que le bureau mettra la main à la pâte. Autant qu'en 1903 lors de sa création l'A. U. D. apporta du soulagement au point de vue international, j'espère que ce Congrès, tenu 22 ans après, dans la même ville, rendra la conscience aux membres de nos organisations, que des mesures seront prises ici, pour veiller à ce que dans un délai et de façon convenables, des efforts seront tentés pour apporter de l'amélioration dans le sort des ouvriers et que cela se fera dans une

collaboration étroite, toute de camaraderie, pour le salut de nous tous.

Bornet (Paris). — J'ai le plaisir, au nom de la délégation française, de constater une meilleure entente entre la Hollande et la Belgique et je veux indiquer que c'est principalement les petits centres qui ont souffert de ces différends. On ne doit pas oublier que les ennemis de la classe ouvrière sont toujours prêts à tirer profit de ces situations. J'espére que cette situation favorable sera durable et qu'à l'avenir tout chauvinisme sera banni et que les intérêts locaux disparaîtront et que nous nous efforcerons de rendre l'A. U. D. aussi forte que possible. Je me rallie à l'hommage adressé à Van Berckelaer pour son rapport ; je ne prendrai pas le temps du Congrès par des discussions oiseuses, mais je désire par rapport à ce qui a été dit ici de l'A. U. D., insister sur la quatrième proposition de la France, qui tend à rendre plus de force et plus de vie à l'Alliance Universelle.

Le Secrétaire. — Je dois commencer en vous remerciant pour les mots d'hommage que vous m'avez adressés pour le rapport, mais on me permettra de transmettre une partie de ces remerciements à mon fidèle collègue Schmook (*Applaudissements*).

Voët a dit que le rapport n'est pas complètement exact en ce qui concerne le chiffre des inorganisés en Belgique. Strictement parlé, cela est vrai. Nous n'avons jamais donné le chiffre exact. Nous étions d'avis qu'il n'était pas nécessaire de donner, dans un rapport international, qui est répandu dans le monde entier, le tout dernier détail. Ce rapport ne sert qu'à mettre nos membres respectifs au courant des situations de fait et quand nous disons qu'il y a quelques centaines d'inorganisés en Belgique, le nombre importe peu, le point principal, c'est que nos camarades sachent qu'il y a toujours un certain nombre de gens, en dehors de notre organisation qui aident à miner notre métier. On a le droit de savoir qu'il y a encore des inorganisés, leur nombre est de moindre importance. C'est une question de tactique et nous avons cru devoir agir de cette façon. Il n'y a pas question d'inexactitude.

Si nous voyons par exemple que le rapport d'Amsterdam ne fait pas mention de l'effectif de l'association chrétienne St-Edouard, nous ne pensons pas un moment devoir vous en faire un reproche. Si Amsterdam croit utile de ne pas en parler, nous le comprenons. Ce qui importe, et je veux en dire un mot à ce propos, c'est que les membres de l'A. N. D. B. ne sont pas au courant du tout de la teneur des rapports trimestriels. Je voudrais conseiller à Voët de faire en sorte que cela change à l'avenir. Les rapports pour le Congrès actuel ne sont pas autre chose que l'arrangement des données que je reçois tous les trois mois des centres affiliés et je voudrais demander aux délégués ici présents de faire, de leur mieux pour que ces données soient à l'avenir aussi intensives que possible et de me les envoyer sans tarder, d'autant plus qu'à la demande de l'Allemagne on enverra à tous les centres des extraits des comptes-rendus des séances du Conseil général, où il est traité de questions organisatrices, la situation de l'industrie, des sujets d'ordre général, etc... Nous n'en sommes actuellement qu'au début. A l'avenir j'espère pouvoir y donner plus d'extension parce que j'estime qu'à l'aide de ces extraits on pourra se faire une idée objective, la personne qui les assemble n'ayant pas à y ajouter son point de vue.

Il n'est pas vrai qu'un des tableaux graphiques joint au rapport soit inexact à l'endroit indiqué par Voët. Il donne au contraire la proportion très exacte du nombre des organisés et des inorganisés. Si Voët veut faire la comparaison, ce que je lui conseille même de faire, il en arrivera sans doute au même résultat.

Voët a également critiqué le rapport belge et il a dit que l'augmentation de 15 francs dont il est question n'est en somme qu'une diminution, ou tout au plus le remboursement de la moitié d'une augmentation. Cela ne pose pas la question sous son vrai jour, car à un certain moment on a effectivement donné une augmentation de 30 francs, lorsque le franc baissait chaque jour de plus en plus provoquant de la panique en Belgique au point de craindre que le franc ne suive l'exemple du mark et de la couronne ; en quelques semaines il baissait de 8 à 12 florins hollandais. Tout le monde plaçait son argent en des

valeurs réelles, il y avait de la crainte partout, le prix des marchandises augmentait et c'est sous cette poussée que nous avons obtenu les 30 francs. Le Comité fit tous les efforts nécessaires en ce sens.

Mais beaucoup plus vite qu'il n'avait dégringolé, le franc montait de nouveau. En cinq ou six semaines il passait de 12 à 7 et même 6 florins. On conçoit que cela produisit une nouvelle panique à la Bourse Diamantaire où on ne savait plus à quel saint se vouer. La Hollande a sans doute connu aussi ses difficultés des changes, mais la Belgique tout bien. Quelqu'un qui achetait à trente jours, ne savait pas si après ces trente jours il ne serait pas ruiné. Les plus grandes firmes étaient obligées de se couvrir de leurs achats, celui qui le négligeait ne savait pas ce qui lui adviendrait.

Suivit alors la révolution soudaine dans les valeurs monétaires et le refus des Banques d'accorder d'autres crédits. Je puis fort bien en juger, parce que la première lettre qu'il me fut donné de voir après ma maladie — c'est à cette époque que je fus autorisé pour la première fois à sortir après ma maladie — on disait sous le prétexte que quelques ouvriers avaient quitté leur patron, que les 30 francs de supplément seraient repris.

Que pouvions-nous faire ? Engager la bataille ? Il était impossible d'entrer en lutte en Belgique avec sa situation spéciale, avec son industrie parsemée, avec ses patrons par milliers, et j'insiste sur ce dernier point, épargnés dans plus de cent communes et dans au moins six cents usines. Il était impossible de tenir cette affaire en mains à cause de cette panique. Si nous avions engagé la bataille il y aurait eu des chances de voir disparaître la totalité de cette indemnité. C'est ce que nous savions et c'est pourquoi au premier moment nous avons fait ce que des militants posés, connaissant leur tâche doivent faire, c'est-à-dire, sauver dans la panique ce qui peut être sauvé. Nous l'avons accepté afin de prévenir le pire et d'empêcher toute autre diminution.

Nous nous sommes dans la suite opposés énergiquement à toutes les instances de la part des patrons pour diminuer les salaires davantage et à la fin nous avons trouvé le moyen d'éviter cette panique et de faire renaître le calme, car ce n'était pas seulement les patrons qui étaient saisis de cette panique, mais aussi les ouvriers dans une non moindre mesure. Ce moyen, c'était, pendant cinq semaines, le travail à force réduite : Le travail à demi semaine. Nos membres ont très bien compris la situation et ils y ont contribué comme un seul homme. A part ces 30 francs, notre salaire n'a pas été diminué d'un sou. La situation était sauvée et nous pouvions marcher de l'avant.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons bien dû faire une opposition opiniâtre, nous avons dû lutter contre toute atteinte à nos salaires et tout particulièrement contre le Président de la Section des Fabricants, mais à la fin nous avons eu la victoire et, ca et là, nous avons pu obtenir d'autres augmentations.

Les communistes disent ne pas pouvoir apprécier la manière dont nous traitons avec les patrons ; dans ces milieux on nous injurie du fait de nos relations avec les employeurs. Mais, jusqu'à présent, rien n'a encore été trouvé qui nous délivre des patrons et nous avons donc à en tenir compte. Et nous avons la conviction que notre attitude vis-à-vis des patrons est la seule correcte et la seule possible. Nous nous sommes bien trouvés à certain moment devant la situation que « si les patrons disent non, c'est non ». Cela est dangereux, mais de proclamer la grève pour une augmentation de quelques francs est tout aussi dangereux d'autant plus que la masse gagnait plus que le strict nécessaire et qu'elle pouvait même faire quelques économies. Déclencher la bataille dans de telles conditions est toujours dangereux. Parce que dans les ménages on se met facilement à murmurer de devoir vivre d'une allocation de 60 francs, alors qu'on peut en gagner de 3 à 400.

C'est ce dont nous avons dû tenir compte et la grève s'est bornée à quelques personnes, où la question de principe était plus ou moins en jeu et où le travail n'a pas été repris avant d'avoir obtenu une augmentation.

Le début de décembre nous mit en présence de cette question : « Yaurait-il un lock-out oui ou non ? » Chacun de nos membres était persuadé que nous nous trouvions devant la situation la plus grave que

nous avions connue depuis 1904. Mais la bataille a tourné en notre faveur : nous obtenions une augmentation de 15 francs. Nous en avions eu 30, il est vrai, mais lorsque le florin valait 12 francs. A présent, nous n'en avions que 15, mais le florin ne valait plus que 8 francs. Quand on nous dit à présent qu'avec l'augmentation de 100 % que nous avons obtenue en Belgique au cours des quatre et cinq dernières années, la question du change a joué un grand rôle et que, pour une grosse part, elle a même neutralisé ces augmentations, on doit par l'exemple de ces 30 et de ces 15 francs faire la part de cette question des changes. Je dois dire au surplus que ce n'est que les personnels qui fabriquent les marchandises bon marché qui durent se contenter de cette augmentation, dans les personnels fabriquant les marchandises grosses et fines, nous avons encore obtenu des augmentations de 5 à 10 %, sans tenir compte de ce que dans certains personnels nous avons fait augmenter les salaires de base.

Ceci est l'exacte vérité à propos de ce qu'a dit Voët. Celui-ci a également fait remarquer qu'à la Conférence de La Haye on n'avait pas parlé de ces augmentations. A cela, je dois opposer un démenti formel. Daems y a fait à ce sujet une observation. A Voët, je conseillerais de ne pas seulement écouter ce que dit le Président d'une assemblée, mais d'écouter aussi ce que disent les autres assistants.

En ce qui concerne le fait qu'Amsterdam ne nous a pas suivi dans la question du travail à demi-semaines, je ne veux dire que ceci : on n'insistera jamais trop vivement auprès des différents centres, sur la grande importance du fait que, quand un centre déterminé croit devoir prendre certaine mesure, l'autre centre doit le suivre. Il est parfaitement vrai qu'en cette occurrence nous n'avons pas prévenu d'avance le Comité de l'A. N. D. B. Mais cela n'était guère possible. Les camarades doivent faire un effort pour tâcher de comprendre la situation telle qu'elle se présente en Belgique. Elle ne se présente pas comme chez eux. Chez nous il se passe des choses qui sont perdues à jamais si on ne les prend en mains sur le champ, pour les poursuivre immédiatement. Ainsi, par exemple, le conflit avec la firme Van Dam, si nous l'avions discuté préalablement avec Amsterdam, nous n'aurions guère eu de résultats. Lorsque nous avons eu assez de ses promesses, nous avons brusquement posé la firme devant le fait accompli et lui avons par là ôté la possibilité de nous faire encore d'autres promesses. Mais chez vous autres, on se serait naturellement cru obligés de prévenir la firme d'avance.

C'est ainsi que cela s'est passé dans le cas qui nous occupe. Il ne nous était pas possible de discuter ces choses à l'avance avec Amsterdam, et d'abord, je l'ai déjà dit, nous n'étions pas convaincu du tout qu'Amsterdam serait avec nous. Nous ne voulions nullement en faire un reproche, nous ne faisons que citer le cas pour démontrer qu'il y a une lacune et qu'à l'avenir il sera nécessaire d'y remédier. Nous n'avons même pas cru un instant qu'Amsterdam nous aurait suivi parce que nous avions pris cette mesure pour pallier à la panique en Belgique, afin d'éviter une diminution des salaires.

(A suivre).

RAYON DE SOLEIL

Le cinquième envoi de poudre noire

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des camarades les résultats du dernier envoi de poudre noire.

Dépassant tous les résultats précédemment obtenus, il nous donne cette fois la jolie somme de **38.576 fr. 15.**

Ce chiffre se passe de tout commentaire.

Nous sommes heureux de constater que les résultats deviennent meilleurs à mesure que l'usage des cercles de fer se généralise.

Nous ne saurions donc trop recommander à nos camarades d'en faire un usage constant et d'user de tous les moyens de persuasion en leur pouvoir pour amener leurs camarades

d'atelier, qui le négligeraient, à remplir ce devoir essentiel.

Nous vous recommandons encore une fois :

De râcler très souvent la poudre adhérant à votre cercle, dans la boîte déposée dans votre atelier à cet effet;

D'enduire d'une très légère couche d'huile la face intérieure de votre cercle : la poudre y adhère mieux ;

De mettre de côté, dans une boîte à part, les papiers ayant contenu du boîtier pilé ;

D'éviter autant que possible de mettre des matières étrangères (débris de soudure ou autres) dans la boîte de poudre noire.

En vue d'un prochain envoi de poudre, et pour nous permettre de le faire aussi rapidement et aussi important que possible, nous prions tous les ateliers de nous faire parvenir dès à présent la poudre noire en leur possession.

D'avance, merci à tous !

**

Prolongation de la durée des secours

Usant de la latitude qui lui avait été laissée par le Congrès de Paris (Congrès de l'Union Nationale), le Comité de l'Union a décidé devant la bonne situation de la Caisse du *Rayon de Soleil*, de porter la durée des secours de 150 à 180 jours.

C'est une première amélioration de notre régime du début.

Spérons que l'avenir nous permettra de faire beaucoup mieux encore. Cela dépend un peu de vous tous. Si chacun apporte à recueillir la poudre tout le soin nécessaire, nos ressources augmenteront en conséquence. Nous comptons donc sur tous pour réaliser cet effort.

NOTA. — La prolongation de 30 jours de la durée des secours est applicable rétroactivement à ceux de nos camarades qui, ayant épousé leurs droits aux secours, sont encore malades.

E. PONARD.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois (Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Anonyme, St-Claude (R. M.)...	1 "
Alix David, St-Claude.....	7 "
Lahu Léger, Ranchette.....	4 "
M. Bénier (Mon Emile Dalloz)	10
Don de M. Fernand Grandclément, industriel à St-Claude	100 "
Pourcentage sur cotisations :	
Narcisse Saveret.....	5 30
Vente matériel Coopérative <i>Les Moulins</i>	23 "
Produit du 5 ^e envoi de poudre noire.....	38.576 15
Total.....	38.726 45
Liste précédente	107.101 65
Total à ce jour.....	145.828 10

Merci à tous ces généreux donateurs.

CHÈQUE POSTAL :

**E. PONARD, Diamantaire
8.147, DIJON**

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses Sections.

— La situation demeure bonne. Tout le monde est occupé normalement. Plusieurs maisons continuent à demander des ouvriers, mais en trouvent bien peu.

— Les ouvriers ont été considérablement gênés dans leur travail par le manque de gaz par suite de réparations effectuées aux fours de l'usine. Il va sans dire que cela provoqua un mécontentement général contre la Compagnie du Gaz, dont l'incurie, en la circonspection, dépasse tout ce qu'il est permis de concevoir. Ajoutez à cela de nombreuses pannes de courant provoquées par d'abondantes chutes de neige, et les jours de chômage des fêtes de Noël, et vous comprendrez que le mois écoulé n'a pas été exceptionnellement brillant pour les ouvriers.

— A Divonne, on signale la fermeture de l'atelier Monneret. Les quelques ouvriers y travaillant se sont transférés dans l'atelier Grange.

— Nous avons bien reçu la poudre noire de Vaux-les-Saint-Claude, de Bourg et de Corveissiat. Merci.

— Le Syndicat a voté 50 francs en faveur des grévistes des Radiateurs de Dole et 20 francs pour l'Arbre de Noël du Peuple.

— Le camarade Eugène Benoit donnera ses consultations juridiques (gratuites pour tous nos adhérents à jour de leurs cotisations) samedi 16 novembre, à 14 heures, local de la Bourse du Travail, Maison du Peuple, 2^e sous-sol.

— Nous rappelons qu'à partir du 1^{er} janvier le taux de la cotisation syndicale sera le suivant :

10 francs pour un mois de travail complet ;
7 fr. 50 pour trois semaines de travail ;
5 francs pour deux semaines de travail ;
3 francs pour une semaine et moins de travail ;
0 fr. 60 (cotisation au *Rayon de Soleil*) en cas de chômage complet.

— A partir de la même date le taux des secours-maladie est porté à 3 francs par jour, l'indemnité du Sou du Soldat à 10 francs par mois.

Bien prendre note qu'il n'est délivré de feuille de maladie que sur présentation d'un certificat médical.

Taninges. — La situation est bonne sur la place. Le Syndicat envisage la possibilité de créer une caisse de maladie.

Lyon. — Bonne situation. Tout le monde travaille normalement. Le Syndicat étudie la création d'une caisse de maladie.

Felletin. — La situation demeure bonne. Tout est normal sur notre place.

Thoiry. — La situation reste bonne et il n'y a rien de particulier à signaler.

Gex, dont les membres adhèrent au Syndicat de St-Claude depuis le 1^{er} Novembre 1925, est invité une fois de plus à liquider sa situation vis-à-vis de l'Union Nationale et de l'Alliance Universelle.

Paris. — Nous avons exposé dans le dernier numéro les revendications présentées par le Syndicat de Paris, et la première réponse des patrons.

Les pourparlers continuèrent et les patrons déclarèrent accepter :

1^o Une augmentation de 10 % sur les salaires ;

2^o La semaine de vacances payées pour les ouvriers comptant au moins un an de présence dans une maison, mais se refusèrent à toute discussion sur la semaine de 44 heures.

Cette réponse ne pouvait, pas mieux que la première, donner satisfaction aux ouvriers. Les premières revendications furent maintenues à une grosse majorité et, un moment, la situation parut assez tendue.

Les pourparlers continuèrent, des délégués ouvriers et patronaux se rencontrèrent et cette fois les patrons firent les propositions suivantes :

1^o En raison de la vie chère, augmentation uniforme et générale des salaires de 40 francs par semaine. En outre, les salaires seront revisés mensuellement et modifiés selon le coût de la vie ;

2^o Chaque année une semaine de vacances payées sera accordée aux ouvriers. Pour les ouvriers comptant moins d'une année de présence dans une maison, l'indemnité de vacance sera proportionnelle à leur temps de présence (sur la base d'un cinquante-unième de salaires par semaine de présence) ;

3^o Les patrons s'engagent à mettre à l'étude la semaine de 44 heures.

Ces propositions provoquèrent une détente dans les esprits et furent acceptées par l'Assemblée générale du 31 décembre, contre une minorité assez importante toutefois.

Si ces résultats ne donnent pas complètement satisfaction à nos camarades de Paris, félicitons les cependant sans réserve de les avoir obtenus.

L'introduction de l'échelle mobile pour la fixation des salaires est, à notre avis, très importante et très heureuse puisqu'elle introduit un élément de sécurité pour le salaire de l'ouvrier. Fait non négligeable dans notre période d'incertitude.

La question des vacances est résolue à notre entière satisfaction. Félicitons le Syndicat de Paris d'être le premier des Syndicats diamantaires du monde à avoir obtenu un tel résultat.

La semaine de 44 heures n'est pas acceptée. Soit ! Mais ce n'est pas une de ces réformes qui s'accomplissent du jour au lendemain. Les patrons en ont accepté la discussion. L'idée est lancée. Elle fera son chemin.

SUISSE.

Un petit succès — Depuis un certain temps le cours du diamant industriel est à la baisse. Il cote aujourd'hui — au prix de gros — environ fr. 17 (soit fr. 85, argent français), le carat ; aussi était-il temps de demander aux patrons de procéder à leur tour à une réduction de leur prix de vente au personnel.

C'est ce que décidèrent de faire, lors de leur dernière assemblée générale, les diamantaires de Bienne. Le Comité Central fut chargé d'adresser une requête motivée à l'Association suisse des patrons diamantaires pour obtenir que le prix de vente fut réduit de fr. 20 à fr. 18 le carat. Nous tenions ainsi compte de la différence entre le prix de vente en gros et le prix de vente au détail.

L'Association suisse des patrons diamantaires vient de nous répondre qu'elle a décidé de donner suite à notre demande et qu'à partir du 1^{er} janvier 1926 le prix de vente au personnel sera porté de fr. 20 à fr. 18 le carat, en faisant toutefois des réserves pour le cas où le cours augmenterait à nouveau.

Nous avons répondu que nous étions d'accord de suivre toutes les fluctuations dans le prix du boort, soit qu'il augmente, soit qu'il diminue, et qu'à notre avis il serait préférable que l'Association patronale en fixe, au début de chaque trimestre, le prix de vente, selon la côte du jour. S'il augmente, il sera augmenté dans la même proportion au personnel, s'il diminue, le prix devra aussi en être réduit proportionnellement pour le trimestre suivant.

Nous attendons encore la réponse patronale.

A Genève, depuis quelque temps déjà, la Coopérative vend à ses ouvriers le boort fr. 17,80 le carat. La plupart des patrons se conforment au prix pratiqué par la Coopérative. S'il en est qui font exception à cette règle, une action sera engagée pour les amener à baisser leur prix.

— Une réunion des ouvriers diamantaires (syndiqués et non-syndiqués) aura lieu à Genève samedi 16 courant ; à Bienne lundi 18 courant, avec le concours des camarades Hubacher et Ponard.

BELGIQUE

L'organisation syndicale poursuit son action en vue d'obtenir une augmentation de salaires.

La situation demeure bonne. Le nombre des chômeurs est insignifiant.

AUX TRÉSORIERS

Nous avisons les trésoriers de tous les syndicats affiliés que la cotisation à l'Alliance Universelle pour le premier trimestre 1926, est fixée à 1 fr. 32 par membre.

En vue de faciliter le contrôle de fin d'année nous invitons instamment tous les syndicats à se mettre à jour au plus tôt de leurs cotisations à l'Union Nationale et à l'Alliance Universelle.

Adresser les fonds par chèque postal à E. PONARD, St-Claude. C. C. 8147, Dijon.

VACANCES PAYÉES

Le Comité de l'Union Nationale, traduisant le désir profond de tous les adhérents, vient de décider de poser à nouveau la revendication d'une semaine de vacances payées à tous les employeurs de province.

Nous faisons confiance à chacun de nos adhérents pour mener l'action personnelle nécessaire afin d'arriver au résultat désiré.

Nos camarades de Paris viennent d'obtenir satisfaction. Les diamantaires de province ne doivent pas rester en retard.

M. Marcel RACLE

18, Rue du Collège à SAINT-CLAUDE
demande de bons ouvriers pour toutes grosses.

La Société «ADAMAS»

Tient à la disposition de l'industrie pipière ou autre un choix de diamants industriels à de bas prix, pouvant être taillé au gré des clients ; retaillé et utilisation maximum.

DÉTAIL téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces —
et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude

La Société "ADAMAS"

DEMANDE

des APPRENTIS

pour la taille du Diamant

Coût de l'apprentissage : 500 francs (les trois mois de début de meule sans frais de place). Engagement par la Société de les prendre comme sociétaires à la fin de leur apprentissage.

13-4